

Prolongation de notre enquête de satisfaction

Vous êtes déjà un certain nombre à avoir répondu au questionnaire de satisfaction sur notre Lettre « Europe, le Point sur... ». Afin d'obtenir un taux de réponse encore plus significatif, nous renouvelons l'envoi du questionnaire. Le délai de réponse est prolongé jusqu'à la fin du mois de décembre. Votre avis sur la Lettre est donc toujours non seulement bienvenu mais vivement souhaité !

Actualité européenne

Le Sommet informel de New Hampton était annoncé comme l'un des points forts de la Présidence britannique. C'était l'occasion pour Tony BLAIR de s'exprimer à nouveau sur sa vision du projet européen, ce qu'il n'avait pas fait depuis le discours inaugural, très apprécié, qu'il avait tenu devant le Parlement européen en juillet dernier.

L'objectif de la réunion d'Hampton Court était de dégager un « consensus stratégique » sur les priorités d'actions économiques et sociales de l'Union européenne face à la mondialisation pour les années à venir.

Même s'il n'en est pas sorti de décision formelle, la plupart des dirigeants européens et de nombreux observateurs ont jugé cette rencontre positive. Tout en contribuant à relâcher la tension qui avait marqué le Conseil européen de juin dernier, elle a permis aux Etats membres d'identifier plusieurs priorités d'action, telles que la **recherche et l'éducation**, ou encore la nécessité d'une **politique commune de l'énergie**. Ce dernier point constitue l'une des principales avancées du sommet d'Hampton Court : pour la première fois en effet, certains Etats membres ont exprimé le souhait d'aller au-delà de simples mesures de coordination en matière de politique énergétique.

Le rôle de la Commission européenne dans le succès relatif de ce Sommet n'est pas négligeable. Elle a soumis aux dirigeants européens une communication sur les défis de la mondialisation et a relancé le débat sur les perspectives financières, que la Présidence n'avait pourtant pas souhaité aborder. Parmi ses propositions, figure la création d'un « fonds d'adaptation à la mondialisation » qui a reçu un accueil partiellement favorable, notamment de la France. Ce fonds aurait vocation à soutenir des actions d'adaptation et de reconversion des travailleurs affectés par une perte d'emploi, notamment dans le cadre de délocalisations. La Présidence britannique et la Commission doivent concrétiser cette initiative en vue du prochain Conseil européen de décembre et l'intégrer éventuellement dans la négociation finale sur les perspectives financières 2007-2013.

La possibilité de parvenir à un accord sur les perspectives budgétaires 2007-2013 en décembre ne semble plus si incertaine. Mais surtout, la Commission européenne a rempli sa mission de promotion de l'intérêt communautaire en orientant le débat sur des projets concrets plutôt que sur les préoccupations relatives à leur financement.

Dossiers importants

Le Parlement européen soutient l'augmentation du financement des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T)

Le Parlement européen a adopté à une large majorité, le 26 octobre, en première lecture, le rapport du député Italien Mario MAURO (PPE) sur la proposition de règlement de la Commission visant à définir les règles d'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie pour la période 2007-2013.

Le Parlement renforce la proposition initiale de la Commission qui visait à accélérer la mise en œuvre des projets RTE-T. Il soutient l'augmentation importante de la somme que

la Commission propose d'allouer aux RTE-T (20, 35 milliards d'euros sur 7 ans, soit cinq fois plus que sur la période 2000-2006) et le relèvement du taux de concours communautaire à 30% maximum du coût des travaux, et exceptionnellement à 50% pour les sections transfrontalières, notamment pour des projets caractérisés par le franchissement de barrières naturelles.

Les parlementaires défendent en outre la possibilité, non autorisée jusqu'à maintenant, d'un cumul des financements pour un même

projet, au titre de la ligne budgétaire RTE-T, des fonds structurels et du fonds de cohésion.

Enfin, les députés ont introduit le principe du financement croisé des RTE, qui consiste à affecter les recettes des péages à l'investissement dans les infrastructures de transports. Ce principe a été retenu par le Parlement et le Conseil dans le cadre de la révision de la directive « Eurovignette », actuellement en cours d'examen.

La Commission européenne entreprend de moderniser l'« acquis communautaire »

Le 27 octobre, la Commission européenne a présenté la nouvelle étape de son initiative « Mieux légiférer ». Après le retrait du circuit législatif de 68 propositions en cours d'examen le 27 septembre dernier (voir la Lettre ELPS 47), la Commission a adopté un plan d'action sur trois ans visant à rationaliser les textes en vigueur pour favoriser la compétitivité des entreprises.

Les textes concernés

Plusieurs des textes concernés intéressent directement le secteur du BTP, tels que la réglementation relative aux **déchets**, aux **produits de construction**, à la **santé et à la sécurité des travailleurs** ou aux **marchés publics**. Selon les problèmes identifiés, la Commission prévoit quatre modalités de

simplification : l'abrogation des textes non indispensables, la codification (qui consiste en une réduction du volume des textes sans modification de leur substance), la refonte ou encore la modification de l'approche réglementaire.

Une nouvelle approche en matière de réglementation

Au-delà des simplifications prévues sur les trois années à venir, la Commission prévoit la mise en place d'une nouvelle méthode de réglementation pour la législation future. Pour chaque domaine législatif, elle **posera la question de la meilleure approche** à retenir pour atteindre les buts fixés.

La Commission prévoit ainsi de favoriser la

co-réglementation, qui consiste à laisser aux opérateurs économiques eux-mêmes le soin de définir les spécifications techniques et de s'engager à respecter certaines normes.

Elle envisage également d'étendre la **normalisation** à de nouveaux domaines, dont les émissions de machines, la santé et la sécurité au travail ou encore dans le domaine des services.

Enfin, la Commission compte avoir plus fréquemment **recours à des règlements en remplacement de directives**. Le règlement étant directement applicable dans les Etats membres, cette approche devrait permettre d'éviter l'écueil des interprétations divergentes lors des phases de transposition et de mise en oeuvre.

Le Parlement affirme l'importance de la rénovation des infrastructures et des logements urbains

Après l'adoption du rapport d'Ambroise GUELLEC (voir la Lettre ELPS 47) visant à faire de l'équipement en infrastructures un indicateur de développement régional, le Parlement européen a approuvé le 27 octobre le rapport d'initiative du député français Jean-Marie BEAUPUY (ADLE) relatif à la **dimension urbaine dans le contexte de l'élargissement**.

Le Parlement européen souligne la contribution des villes et des agglomérations à la croissance, l'innovation et la cohésion économique, sociale et territoriale. Il insiste notamment **sur l'importance**

de la rénovation des infrastructures de transport et des logements urbains, en particulier dans les nouveaux Etats membres.

L'Union européenne n'a pas de compétence spécifique sur les questions urbaines, mais un certain nombre de ses politiques ont une incidence directe ou indirecte sur les villes. Pour mieux prendre en compte cette dimension, le Parlement préconise des aménagements au sein des trois institutions européennes. Au sein même du Parlement, il demande que la dimension urbaine soit expressément intégrée

parmi les objectifs et compétences de la Commission du Développement régional. Il suggère en outre que la Commission européenne coordonne ses différentes politiques ayant une incidence directe ou indirecte sur les questions urbaines au moyen d'une « task force interservices ». Enfin, il appelle le Conseil à organiser une réunion annuelle des ministres des Etats membres en charge de la politique urbaine.

Brèves

Le gouvernement français accorde une place accrue aux questions européennes

Dès sa nomination, le Premier Ministre Dominique de Villepin s'était engagé à accroître la prise en compte des affaires européennes dans les instances ministérielles. La principale mesure dans ce sens a été la création du **Comité interministériel sur l'Europe**, qui se réunit désormais chaque mois à Matignon.

Cette création s'accompagne d'une réorganisation des services ministériels en charge des affaires européennes. Le Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) devient le **Secrétariat général aux Affaires européennes**. Sa Secrétaire générale, **Pascale ANDREANI**, est également Conseillère pour les Affaires européennes auprès du Premier Ministre.

La Ministre déléguée aux Affaires européennes, **Catherine COLONNA**, a annoncé son intention d'instaurer des **contacts réguliers avec les partenaires sociaux, syndicats ou organisations professionnelles pour évoquer les grands dossiers européens**, notamment avant chaque début de présidence européenne, c'est-à-dire tous les 6 mois. Elle compte également impliquer davantage les parlementaires français dans le processus législatif européen.

Des députés européens se mobilisent pour la prolongation de la TVA à taux réduit

Pervenche BERES et Bernard POIGNANT (PSE) ont fait part au Ministre français de l'Economie Thierry BRETON de l'urgence à obtenir un accord sur la prolongation du taux de TVA réduit dans les services à haute intensité de main d'œuvre, et notamment le secteur de la construction. Les deux élus européens figurent parmi les parlementaires sensibilisés sur ce thème par la FNTP et la FFB. Le régime de taux réduit de TVA, en vigueur actuellement dans 9 Etats membres (dont 6 l'appliquent dans le secteur de la construction), n'a en effet qu'un caractère dérogatoire et doit prendre fin, en principe, au 31 décembre 2005. Les deux députés soulignent que l'application de ce taux réduit a permis la création de 50 000 emplois en France, notamment dans le secteur de la rénovation de logements privés. Au niveau européen, la Fédération de la construction a évalué le nombre emplois menacés par une éventuelle suppression de ce dispositif à 250 000. A ce jour, les Ministres européens des finances ne sont pas parvenus à réunir l'unanimité requise, ni pour pérenniser le taux réduit de TVA dans les secteurs concernés ni pour renouveler le régime dérogatoire.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fnfp.fr)
Clémence MALARET (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : malaretc@fnfp.fr)